

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Poirier	Numéro de permis 2022023	Date d'inspection Le 28 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie le Coin des Copains		Numéro de téléphone (506) 863-4408	
Adresse 243 rue Gould Dieppe NB E1A 1T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés lors de l'inspection :

- Le ratio enfant-personnel
- Le rangement des médicaments
- Le rangement des effets personnels des enfants
- L'espace de rangement pour les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien

L'établissement est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger les produits toxiques, les médicaments, et les armes à feu. Les effets personnels des enfants sont bien identifiés et sont rangés séparément pour chaque enfant.

Au moment de la visite, seulement un enfant est présent. L'exploitante fait avec l'enfant un bricolage et ils se préparent pour aller à l'extérieur.

original signé par  
Sophie Powers

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Julie Poirier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date